



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE

S.D.I.C. 23

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 AOUT 2020

Le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents et remercie la commune de SAINT VAURY pour la mise à disposition de la salle polyvalente.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni le mardi 11 Août 2020, à 15 heures à la salle polyvalente de SAINT VAURY, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET.

Nombre de délégués en exercice : 201
Nombre de délégués présents : 108
Nombre de délégués représentés : 002

Monsieur Antoine RENARD, Délégué de la Commune de MALLERET-BOUSSAC, est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

MEMBRES PRESENTS :

1	Commune d'AJAIN	MARTY Thomas
2	Commune d'ANZEME	BERTRAND Cyrille
3	Commune d'ARFEUILLE-CHATAIN	BRETON Yohann
4	Commune d'AUGE	NICOULAUD Sylvie
5	Commune d'AUZANCES	SCARAMUCCIA Christian
6	Commune d'AZERABLES	DESMAISON Jean-Pierre
7	Commune de BASVILLE	CHAPAL Arnaud
8	Commune de BENEVENT L'ABBAYE	ROUSSY Jacky
9	Commune de BOSMOREAU LES MINES	COUSSEIROUX Laurence
10	Commune de BOSROGER	JOULOT Jean-Paul
11	Commune de BOURGANEUF	ROY Julien
12	Commune de BUDELERE	LAUVERGNAT Jean-Claude
13	Commune de BUSSIERE-DUNOISE	CHENIER Lucette
14	Commune de LA CELLE DUNOISE	UCHER Jérôme
15	Commune de LA CELLETTE	CARCAT Camille
16	Commune de CHAMBON SAINTE CROIX	CURIE Sébastien
17	Commune de CHAMBON SUR VOUEIZE	BESSON Nicolas
18	Commune de CHAMBONCHARD	ROUFFET Sylvie
19	Commune de CHAMPAGNAT	LAFONT Damien
20	Commune de CHAMPSANGLARD	DUQUEYROIX Sylvain

21	Commune de LA CHAPELLE-BALOUE	PASDELOU Jérôme
22	Commune de CHARD	BESSEIGE Fabrice
23	Commune de CHARRON	RIGAUD Christiane
24	Commune de CHATELUS LE MARCHEIX	RIDOUX Yohan
25	Commune de LA CHAUSSADE	DUMONTEIL Aurélie
26	Commune de CHENIERS	ALLARD Freddy
27	Commune de CLAIRA VAUX	RUDMAN Nicole
28	Commune de CLUGNAT	SIMMONET Micheline
29	Commune de CROZANT	PRUDHOMME Danielle
30	Commune de DOMEYROT	OECHSNER de CONINK Magali
31	Commune de DUN LE PALESTEL	DE GRAEVE Gérard
32	Commune de FELLETIN	CAGNON Olivier
33	Commune de FLAYAT	HOUARD Jean--Yves
34	Commune de FLEURAT	BARDET Didier
35	Commune de FRESSELINES	DUGENEST Jean-Claude
36	Commune de GARTEMPE	PASTY Michel
37	Commune de GENOUILLAC	LEMAITRE Stanislas
38	Commune de GENTIOUX-PIGEROLLES	SIMONS Benjamin
39	Commune de GLENIC	DUFOSSE Alain
40	Commune de JALESCHES	JAMET Alexandra
41	Commune de JANAILLAT	MARIE Patrick
42	Commune de JOUILLAT	BARRET Isabelle
43	Commune de LAFAT	DUPECHER Françoise
44	Commune de LEPINAS	MATHIAUD Mickaël
45	Commune de LEYRAT	BONNAUD Jacques
46	Commune de LIOUX LES MONGES	CASTELLO Martine
47	Commune de LIZIERES	RAGONDIN Yann
48	Commune de LUPERSAT	ROUCHON Marianne
49	Commune de LUSSAT	TORINEAU Alex
50	Commune de MAINSAT	SCHMIDT David
51	Commune de MAISON-FEYNE	VIGIER Jean-Pierre
52	Commune de MALLERET	BREHIN Lorène
53	Commune de MALLERET-BOUSSAC	RENARD Antoine
54	Commune de MARSAC	LAVABRE Clément
55	Commune de MERINCHAL	BENQUET Christophe
56	Commune de LE MONTEIL AU VICOMTE	DUMEYNIÉ Jean-Claude
57	Commune de MORTROUX	BOUZET Maryse
58	Commune de MOURIOUX-VIEILLEVILLE	JOUANNETAUD Vincent
59	Commune de MOUTIER-ROZEILLE	LHERITIER Laurent
60	Commune de LA NOUAILLE	FAURE Sébastien
61	Commune de NOUZERINES	ANTOINE Christophe
62	Commune de NOUZIERES	DEMAY Coralie
63	Commune de PEYRABOUT	GIRAUD Thomas
64	Commune de PIERREFITTE	CHARDIN Marie-Hélène
65	Commune de PIONNAT	PARAIN Nelly
66	Commune de PONTCHARRAUD	BREBION Célia
67	Commune de LA POUGE	GODET Serge
68	Commune de PUY MALSIGNAT	LEGRAND Marie-Claire

69	Commune de ROCHES	PAROTON Christine
70	Commune de ROUGNAT	TESNIERES Natacha
71	Commune de SAGNAT	FLUTEAU Isabelle
72	Commune de SANNAT	MALETERRE G��elle
73	Commune de SARDENT	DEHUREAUX Alice
74	Commune de LA SAUNIERE	DELAGE Patrick
75	Commune de SAVENNES	DEFEMME Jeannette
76	Commune de SOUS-PARSAT	CARLIER Annie
77	Commune de SAINT BARD	DEBAY Sandrine
78	Commune de SAINT DIZIER LES DOMAINES	BOULLU-CHATAIGNER Nathalie
79	Commune de SAINT-ELOI	MARCHAND Colette
80	Commune de SAINT-FIEL	BARNAUD Fran��ois
81	Commune de SAINT GEORGES NIGREMONT	LARBRE Bernadette
82	Commune de SAINT GOUSSAUD	BALES Coralie
83	Commune de SAINT HILAIRE LA PLAINE	PERIGAUD Marc
84	Commune de SAINT HILAIRE LE CHATEAU	GORDIEN Fran��ois
85	Commune de SAINT JULIEN LA GENETE	VIAL Sylviane
86	Commune de SAINT MAIXANT	BAILLY Jacky
87	Commune de SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE	PENNY Nicolas
88	Commune de SAINT MAURICE PRES CROCQ	BLANCHON Jean-Philippe
89	Commune de SAINT MICHEL DE VEISSE	PERRET Roland
90	Commune de SAINT ORADOUX DE CHIROUZE	SOULET Philippe
91	Commune de SAINT PIERRE BELLEVUE	BRUSSON Catherine
92	Commune de SAINT PIERRE LE BOST	VILLATTE Anthony
93	Commune de SAINT PRIEST	MOREAU Jocelyne
94	Commune de SAINT PRIEST LA PLAINE	GANE Julie
95	Commune de SAINT SEBASTIEN	LASCAUX Marc
96	Commune de SAINT SILVAIN BAS LE ROC	FRANCHAISSE Patrick
97	Commune de SAINT SILVAIN MONTAIGUT	DELOBELLE J��r��me
98	Commune de SAINT SILVAIN SOUS TOULX	DESFORGES Aurore
99	Commune de SAINT SULPICE LE DUNOIS	DEPALLE Patrick
100	Commune de SAINT VAURY	VILLARD Maryse
101	Commune de TERCILLAT	MAREMBERT St��phanie
102	Commune de THAURON	SOULMAGNON Philippe
103	Commune de TROIS-FONDS	DUMOND Madeleine
104	Commune de VAREILLES	HUGUET Sylvain
105	Commune de VALLIERE	BERGERON Guillaume
106	Commune de VERNEIGES	ZANETTA Mathieu
107	Commune de VIDAILLAT	PLANCHAUDAUX Alain
108	Commune de VILLARD	DELAPORTE Fabrice

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES REPRESENTES, AYANT DONNE POUVOIR :

1	Commune de POUSSANGES	GOUZE Marie-Jeanne	à	Commune de CLAIRAVAU	RUDMAN Nicole
2	Commune de SAINT MOREIL	BONNEFOND Virginie	à	Commune de VALLIERE	BERGERON Guillaume

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

1	Commune d'AHUN	CHARLES Serge
2	Commune d'ARRENES	DEVAUD Jöelle
3	Commune d'AURIAT	DONZAUD Nicole
4	Commune de d'AZAT-CHATENET	Monsieur le Maire
5	Commune de BANIZE	VERGNE Pierre
6	Commune de BAZELAT	Monsieur le Maire
7	Commune de BEISSAT	LEFORT Catherine
8	Commune de BELLEGARDE EN MARCHE	BURGADA Pierre
9	Commune de BETETE	HEITZMANN Jean-Baptiste
10	Commune de BLAUDEIX	GEORGET Aurélie
11	Commune de BLESSAC	DUMONTANT Jean-Baptiste
12	Commune de BORD SAINT GEORGES	COUTURIER Marie
13	Commune de LE BOURG D'HEM	Monsieur le Maire
14	Commune de BOUSSAC	FOULON Franck
15	Commune de LA BRIONNE	RAPIN Franck
16	Commune de BOUSSAC-BOURG	LUBOZ Françoise
17	Commune de BROUSSE	SIMONET Brice
18	Commune de BUSSIERE NOUVELLE	Monsieur le Maire
19	Commune de BUSSIERE SANT GEORGES	THOMAZON Gérard
20	Commune de CHAMBERAUD	Monsieur le Maire
21	Commune de CHAMBORAND	LEBON Jean-François
22	Commune de LA CHAPELLE TAILLEFERT	COLMOU Didier
23	Commune de LA CHAPELLE SAINT MARTIAL	Monsieur le Maire
24	Commune du CHATELARD	COTENTIN Muriel
25	Commune de CHATELUS-MALVALEIX	CUVILLIEZ Corinne
26	Commune CHAVANAT	JOUANIE Laurence
27	Commune LE COMPAS	PAYARD Christian
28	Commune de LA COURTINE	Monsieur le Maire
29	Commune de CROCQ	CHESNEL Guillaume
30	Commune de CROZE	Monsieur le Maire
31	Commune LE DONZEIL	GARRAUD Laura
32	Commune d' EVAUX LES BAINS	DECARD Jacques
33	Commune de FAUX LA MONTAGNE	HOEZELLE François
34	Commune de FENIERS	Monsieur le Maire
35	Commune de FONTANIERES	BUISSIERE Sébastien
36	Commune de LA FORET DU TEMPLE	PENIN Angélique
37	Commune de GIOUX	BONIFAS CASTELLO Katlyne
38	Commune LE GRAND BOURG	PIQUENOT Quentin
39	Commune de JARNAGES	NGUYEN CONG VIEN André
40	Commune de LADAPEYRE	AUBEAU-LAUMY Martine
41	Commune de LAVAUFranche	ORSAL Patrice
42	Commune de LEPAUD	LAMIGE Sandra
43	Commune de LINARD-MALVAL	Monsieur le Maire

44	Commune de MAGNAT L'ETRANGE	GUINOT Thierry
45	Commune LES MARS	PETIT Yves
46	Commune de MAUTES	PLAS Yolande
47	Commune de LA MAZIERE AUX BONSHOMMES	PERRIER Frédéric
48	Commune de MEASNES	Monsieur le Maire
49	Commune du MOUTIER D'AHUN	Monsieur le Maire
50	Commune de MOUTIER MALCARD	Monsieur le Maire
51	Commune de NEOUX	Monsieur le Maire
52	Commune de NOTH	BRANDY Sébastien
53	Commune de NOUHANT	EMERY Pascaline
54	Commune de NOUZEROLLES	Monsieur le Maire
55	Commune de PARSAC-RIMONDEIX	MOUILERAT Alain
56	Commune de PONTARION	Monsieur le Maire
57	Commune de RETERRE	BATIER Julie
58	Commune de ROYERE DE VASSIVIERE	Monsieur le Maire
59	Commune de SERMUR	Monsieur le Maire
60	Commune de SOUMANS	Monsieur le Maire
61	Commune de LA SOUTERRAINE	FILLOUX Patrice
62	Commune de SAINT AGNANT DE VERSILLAT	BROGNARA Myriam
63	Commune de SAINT AGNANT PRES CROCQ	CHAUSSAT Vincent
64	Commune de SAINT AMAND JARTOUDEIX	PAROT Jean-Pierre
65	Commune de SAINT AVIT DE TARDES	CHABREDIER Sylvie
66	Commune de SAINT CHABRAIS	DUCOUTHIAL Philippe
67	Commune de SAINT CHRISTOPHE	JOUBERT Jérôme
68	Commune de SAINT DIZIER - MASBARAUD	ROYERE Joël
69	Commune de SAINTE FEYRE	GOUBA-LEYRAT Jeanne
70	Commune de SAINTE FEYRE LA MONTAGNE	BIALOUX Claude
71	Commune de SAINT FRION	ARNAUD Christian
72	Commune de SAINT GERMAIN BEAUPRE	LARRAUD Ddier
73	Commune de SAINT LAURENT	DUPRAT Vincent
74	Commune de SAINT LEGER BRIDEREIX	CARON Gabriel
75	Commune de SAINT LEGER LE GUERETOIS	GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne
76	Commune de SAINT MARC A FRONGIER	JOSLIN Jean-Louis
77	Commune de SAINT MARC A LOUBAUD	TEYSSIER Fursy
78	Commune de SAINT MARIEN	Monsieur le Maire
79	Commune de SAINT MARTIN CHATEAU	BIRLOUET Stéphane
80	Commune de SAINT MARTIN SAINTE CATHERINE	SAINTE-GEORGES Bruno
81	Commune de SAINT ORADOUX PRES CROCQ	Monsieur le Maire
82	Commune de SAINT PARDOUX D'ARNET	BERTRAND Michel
83	Commune de SAINT PARDOUX MORTEROLLES	CUQUEMELLE Jean-François
84	Commune de SAINT PRIEST LA FEUILLE	Monsieur le Maire
85	Commune de SAINT SULPICE LE GUERETOIS	DOS SANTOS Frédéric
86	Commune de SAINT SULPICE LES CHAMPS	MERLE Elodie
87	Commune de SAINT VICTOR	Monsieur le Maire
88	Commune de SAINT YRIEIX LES BOIS	BOURDAROT Géraldine

89	Commune de TOULX SAINTE CROIX	PORTET Guillaume
90	Commune de VIERSAT	Monsieur le Maire
91	Commune de LA VILLENEUVE	CHAPLAIS – LE HENAFF Marie-Hélène

ETAIT EGALEMENT EXCUSE

BELUGEON Catherine	Chargée du secrétariat du SDIC 23
--------------------	-----------------------------------

ASSISTAIENT EGALEMENT

GUIMBRETIERE Marika	Coordinatrice du SDIC 23
Commune d'AJAIN	TEXIER Alain, délégué suppléant
Commune de FELLETIN	VANONI Dominique, délégué suppléant

I. ELECTION DU PRESIDENT

Madame Annie CARLIER, déléguée titulaire de la Commune de SOUS-PARSAT, doyenne d'âge, est désignée Présidente de séance.

L'article L 5211-2 du C.G.C.T. rend applicable pour l'élection du Président les dispositions relatives à l'élection des maires. En conséquence, la Présidente fait appel à candidatures :

- *est candidat Monsieur Didier BARDET, Délégué de la Commune de FLEURAT.*

Il est ensuite procédé au vote.

Les résultats sont les suivants :

- Exprimés : 110
- Majorité absolue : 056
- Pour : 108
- Contre : 000
- Abstentions : 002

A obtenu :

Monsieur Didier BARDET, Délégué de la commune de FLEURAT 108 voix

Monsieur Didier BARDET ayant obtenu à la majorité absolue est proclamé Président.

II. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Président rappelle qu'aux termes de l'article L 5211-10 du C.G.C.T. et des statuts du S.D.I.C.23, le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et d'au moins huit membres.

Le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par le Comité Syndical, sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif total des délégués. Ce pourcentage donne pour le S.D.I.C. 23 un effectif maximum de 60 Vice-présidents, limité à 15.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical détermine le nombre de Vice-présidents à deux

III. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET BUREAU

Le Président rappelle que l'élection des Vice-présidents intervient par scrutins successifs dans les mêmes conditions que celle du Président. Les Vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination. Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

① Election du premier Vice-président :

- Est candidat M. Jean-Claude DUGENEST, Délégué de la commune de FRESSELINES.

Les résultats sont les suivants :

- Exprimés : 110
- Majorité absolue : 56
- Pour : 104
- Contre : 1
- Abstentions : 5

A obtenu :

Mr Jean-Claude DUGENEST, Délégué de la commune de FRESSELINES : **104 voix**

Monsieur Jean-Claude DUGENEST, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier Vice-président.

② Election du deuxième Vice-président :

- Sont candidats :
 - M. Jacky BAILLY, Délégué de la commune de Saint-Maixant,
 - M. Philippe SOULET, Délégué de la commune de Saint-Oradoux de Chirouze.

Les résultats sont les suivants :

	Jacky BAILLY	Philippe SOULET
Exprimés	110	
Majorité absolue	56	
Blancs	5	
Pour	89	16

A obtenu :

Mr Jacky BAILLY, Délégué de la commune de SAINT MAIXANT : **89 voix**

Monsieur Jacky BAILLY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième Vice-président.

③ Election des membres du Bureau :

Le Président rappelle qu'aux termes de l'article L 5211-10 du C.G.C.T. et des statuts du S.D.I.C. 23, le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et d'au moins huit membres.

Après avoir précisé que le Bureau du S.D.I.C. 23 comportait au total 19 (1 président, 2 vice-présidents et 16 membres) au début de la précédente mandature.

Le Président fait appel à candidatures.

Après avoir procédé au vote, sont élus à l'unanimité les membres présents :

- | | |
|--------------------------------|---|
| 01 COUSSEIROUX Laurence | déléguée de la commune de BOSMOREAU LES MINES |
| 02 LE GALLIARD Frédéric | délégué de la commune de LA SAUNIERE |
| 03 SOULET Philippe | délégué de la commune de SAINT ORADOUX DE CHIROUZE |
| 04 ROUFFET Sylvie | déléguée de la commune de CHAMBONCHARD |
| 05 LAFONT Damien | délégué de la commune de CHAMPAGNAT |
| 06 MARTY Thomas | délégué de la commune de d'AJAIN |
| 07 JANUEL Michel | délégué de la commune de CHARD |
| 08 BOUZET Maryse | déléguée de la commune de MORTROUX |
| 09 VIGIER Jean-Pierre | délégué de la commune de MAISON FEYNE |

10 RENARD Antoine	délégué de la commune de MALLERET-BOUSSAC
11 DUPECHER Françoise	déléguée de la commune de LAFAT
12 HUGUET Sylvain	délégué de la commune de VAREILLES
13 BERTRAND Cyrille	délégué de la commune d'ANZEME
14 GORDIEN François	délégué de la commune de SAINT HILAIRE LE CHATEAU
15 GIRAUD Thomas	délégué de la commune de PEYRABOUT
16 BERGERON Guillaume	délégué de la commune de VALLIERE

IV. INDEMNITE DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENT

1.INDEMNITE DU PRESIDENT

Il appartient au Comité Syndical de fixer dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-12 et R 5211-4, les indemnités de fonctions du Président.

La population cumulée des communes adhérentes au S.D.I.C. 23 étant comprise entre 50 000 et 99 999 habitants, l'indemnité maximale susceptible d'être accordée aux Présidents des E.P.C.I. sans fiscalité propre est de 29,53 % de l'indice BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à majorité (vote : 108 POUR, 1 CONTRE, 1 ABSTENTION) des membres présents, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président d'un établissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre de la façon suivante :

- **40,6368% de l'indemnité maximale soit 12% de l'indice BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.**
- Ces indemnités seront versées mensuellement.
- Ces sommes sont inscrites au budget

2.INDEMNITE DES VICE-PRESIDENTS

Il appartient au Comité Syndical de fixer dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-12 et R 5211-4, les indemnités de fonctions des Vice-présidents.

La population cumulée des communes adhérentes au S.D.I.C. 23 étant comprise entre 50 000 et 99 999 habitants, l'indemnité maximale susceptible d'être accordée aux Présidents des E.P.C.I. sans fiscalité propre est de 11.81 % de l'indice BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à la majorité (vote : 108 POUR, 1 CONTRE, 1 ABSTENTION) de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président d'un établissement public de coopération intercommunale sans fiscalité propre de la façon suivante :

- **25,4024% de l'indemnité maximale, soit 3% de l'Indice BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.**
- Ces indemnités seront versées mensuellement.
- Ces sommes sont inscrites au budget

V. INDEMNITE DES AGENTS

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la direction, le secrétariat, la comptabilité et les relations commerciales du Syndicat sont assurés par des agents du Centre de Gestion dans le cadre d'une activité accessoire, conformément au décret-loi du 29 octobre 1936 relatif aux cumuls de retraites, de rémunérations et de fonctions.

Le Président rappelle la rémunération :

- Pour l'adjoint administratif en charge de la comptabilité, 8^{ème} échelon Echelle C3, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,
- Pour l'adjoint administratif en charge du secrétariat et des relations commerciales 8^{ème} échelon Echelle C3, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,
-
- Pour le Responsable coordinateur au sein du SDIC 23, 12^{ème} Echelon Echelle de rédacteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité cette organisation.

VI. DELEGATION DE COMPETENCES

L'article L 5211-10 du C.G.C.T. permet au Comité Syndical de déléguer à son choix, soit au Président à titre personnel, soit au Bureau collégalement, une partie de ses attributions, à l'exclusion de celles qui lui sont expressément réservées par la loi, à savoir notamment :

- 1° le vote du budget
- 2° l'approbation du compte administratif
- 3° les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat
- 4° l'adhésion du syndicat à un établissement public

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'accorder DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU dans les conditions fixées par l'article L 5211-10 du C.G.C.T. pour :

- procéder, dans les limites fixées par le Comité syndical, à la réalisation des emprunts (jussqu'à 15 240.00 €) destinés au financement des investissements prévus au budget et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- passer les contrats d'assurance ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 570 Euros ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre le Syndicat, dans les cas définis par le Comité Syndical.

Le Bureau rendra compte au Comité Syndical de ses travaux et des décisions prises par délégation lors de la plus proche réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 45

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Monsieur Antoine RENARD
Délégué de la commune de MALLERET-
BOUSSAC

LE PRESIDENT,



Monsieur Didier BARDET
Maire de FLEURAT